

**FICHE PRATIQUE N°002 DU 30 01 2020****URSSAF création d'un centre de gestion dédié aux Praticiens Auxiliaires Médicaux**

Le réseau des Urssaf est attentif à exercer son activité de façon optimale, dans le cadre d'évolutions permanentes de la réglementation, pour assurer la meilleure qualité de service à ses usagers et ses partenaires.

Ainsi, nous souhaitons vous informer des nouvelles modalités de gestion interne aux Urssaf, mises en œuvre en 2020.

En effet, le réseau Urssaf met en place une nouvelle organisation interne pour la gestion des comptes « Praticiens et auxiliaires médicaux (PAM) », avec la création d'un **Centre de gestion dédié** à cette catégorie de cotisants.

La mise en place de cette organisation se fait de façon progressive, avec une phase pilote, dès le 1er janvier 2020 pour la région PACA.

Avec cette nouvelle étape, le réseau Urssaf poursuit la simplification et la modernisation de la relation des PAM avec leur organisme de recouvrement, déjà réalisées avec le compte unique PAM auprès de l'Urssaf, l'échéancier intégrant la cotisation maladie, la déclaration des revenus en ligne et la notification des cotisations contemporaine à la déclaration de revenus.

Avec le centre de gestion PAM, le cotisant dispose en 2020 :

- d'une relation personnalisée avec son conseiller/expert, disponible pour consulter son dossier et répondre à ses demandes. Il peut prendre un rendez-vous sur www.urssaf.fr pour une visio-conférence et bénéficier ainsi de la préparation en amont de ce rendez-vous
- d'un numéro de téléphone gratuit et dédié : le **0806 804 209** pour joindre son conseiller (sans surcoût, accessible de 9h à 17h)
- d'une adresse postale unique, pour un traitement plus rapide et personnalisé des démarches « papier » : **Centre de gestion PAM - URSSAF** TSA 60026 93517 Montreuil CEDEX
- du même compte en ligne, toujours accessible avec les identifiant (Siret) et mot de passe actuels à l'adresse suivante : www.urssaf.fr
- de modalités déclaratives et de paiement inchangées

Les Praticiens et Auxiliaires Médicaux n'ont aucune démarche à effectuer : l'ensemble de leurs informations est transmis automatiquement et de façon sécurisée de leur Urssaf actuelle au Centre de gestion.

Début 2020, les Praticiens et Auxiliaires Médicaux recevront leur nouveau numéro de compte.

Les professionnels qui paient par virement recevront le nouveau RIB du Centre de gestion. Une importante démarche d'information sur cette nouvelle organisation du réseau des Urssaf est mise en œuvre, auprès des usagers et partenaires des centres de gestion pilotes et des Urssaf dont les comptes PAM sont cédés, avant d'être déployée progressivement auprès des publics des autres régions. Toutes ces informations seront également disponibles sur www.urssaf.fr.





FICHE PRATIQUE N°002 DU 30 01 2020

Nous restons, à toutes fins utiles, à votre disposition pour évoquer plus amplement les enjeux et objectifs majeurs de cette évolution du réseau des Urssaf.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Dominique CLEMENT

URSSAF PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR

Directeur régional

